Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_274-DE

Délibération n° 2026.274

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.274 - Eau Assainissement - Conventions de sub-délégation Assainissement avec Laignelet - Résiliation

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_274-DE

Fougères Agglomération **2026.274**

2026.274 - Eau Assainissement - Conventions de sub-délégation Assainissement avec Laignelet - Résiliation

Suite à leur validation en Conseil d'Agglomération dans sa séance du 15 décembre 2025, une convention de sub-délégation « Assainissement collectif » a été signée entre Fougères Agglomération et la commune de Laignelet.

La durée de la convention de sub-délégation démarre au 1er janvier 2026 pour une durée de deux années, soit jusqu'au 31 décembre 2027. Pour mettre fin à la sub-délégation, un préavis de 6 mois est requis.

Par délibération du Conseil Municipal de Laignelet dans sa séance du 10 septembre 2026, la commune de Laignelet a fait part de son souhait de résilier à l'amiable cette convention de sub-délégation à effet du 31 décembre 2026, pour une reprise de l'exercice de la compétence assainissement par Fougères Agglomération au 1er janvier 2027.

En conséquence, en commun accord avec la commune de Laignelet, il est proposé au Conseil d'Agglomération de réduire à deux mois le délai de préavis. Comme spécifié dans les conventions instaurées, les parties se rapprocheront afin d'organiser les conditions de la continuité du service public concerné.

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération 2025.254 du 15 décembre 2025,
Vu la convention signée avec la commune de Laignelet,
Vu l'avis du Bureau Communautaire du 21 septembre 2026 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE RESILIER** à l'amiable à effet du 31 décembre 2026 la convention du sub-délégation « Assainissement » signée avec la commune de Laignelet ;
- **DE REDUIRE** à deux mois le délai de préavis nécessaire pour mettre un terme à la convention signée ;
- **D'AUTORISER** la Présidente, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET